

TEST SANGUIN myEDIT-B – QUESTIONS FREQUENTES

Version du 01_04_2024

<p>A quoi sert le test sanguin myEDIT-B ?</p>	<p>myEDIT-B est un test d'aide au diagnostic pour différencier la dépression et les troubles bipolaires.</p>
<p>Quel est le bénéfice principal de myEDIT-B ?</p>	<p>Le test myEDIT-B permet de réduire de 8 ans en moyenne à un mois le diagnostic des Troubles bipolaires.</p> <p>Les troubles bipolaires sont souvent et longtemps confondus avec la dépression. Mais il s'agit de deux maladies distinctes avec des traitements différents.</p>
<p>A quels patients s'adressent le test myEDIT-B ?</p>	<p>Le patient qui demande à faire le test doit nécessairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir + de 18 ans, et • être actuellement diagnostiqué et traité pour un Episode Dépressif Caractérisé (dépression), modéré ou sévère.
<p>Qui peut prescrire le test myEDIT-B ?</p>	<p>Le médecin (psychiatre ou généraliste) qui suit et traite le patient pour un Episode Dépressif Caractérisé. Un psychologue ou psychothérapeute ne peut pas prescrire le test.</p>
<p>Que doit présenter le patient pour faire le test myEDIT-B ?</p>	<p>Pour faire le test, le patient doit remettre au labo :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'ordonnance du médecin qui le suit et le traite pour un Episode Dépressif Caractérisé (dépression) ○ La fiche de renseignements cliniques, signée du médecin ○ La fiche de consentement du patient, signée du patient <p>La fiche-prescripteur et la fiche de consentement patient sont téléchargeables par le médecin ou le patient sur le site synlab.fr</p>
<p>Que faut-il vérifier avant d'enregistrer le patient pour faire le test ?</p>	<p>1. La fiche de renseignements cliniques doit être remplie, datée et signée du médecin et comporter les indications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ OUI à la Q° « <i>Le/la patient(e) souffre-t-il/elle d'un trouble dépressif ?</i> » ○ OUI à la Q° « <i>Le/la patient(e) est-il/elle en actuellement en phase dépressive ?</i> » ○ Nature du traitement en cours <p>2. La fiche de consentement du patient remplie correctement, datée et signée</p>
<p>Quel est le prix du test facturé au patient ?</p>	<p>Le test myEDIT-B coûte 899 €, entièrement à la charge du patient</p> <p>Le test n'est pas encore remboursé par l'Assurance Maladie, quel que soit le médecin prescripteur (psychiatre ou généraliste).</p> <p><i>Nota : le test myEDIT-B est une innovation médicale dont le prix de lancement tient compte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de +10 années de recherche et de développement investis pour valider le test cliniquement, - du coût d'utilisation des technologies de séquençage de nouvelle génération (NGS) sur lequel il repose. <p><i>Une étude est en cours en vue d'obtenir le remboursement d'ici 2026.</i></p>
<p>Quel est le code du test myEDIT-B dans le LIS ?</p>	<p>EDITB pour les utilisateurs FranceLIS <u>ou</u> le code créé spécifiquement pour les autres LIS</p>
<p>Quel tube doit-on utiliser pour le prélèvement ?</p>	<p>Tube PAXgène – Voir fiche de recommandations pré analytique</p>
<p>Où doit-on envoyer l'échantillon ?</p>	<p>L'échantillon sanguin myEDIT-B doit être adressé au laboratoire SYNLAB Barla – 5 boulevard Pierre Semard – 06300 NICE</p>
<p>Quel est le délai de résultats ?</p>	<p>Les résultats du test myEDIT-B sont rendus sous 4 semaines maximum. Ils seront envoyés uniquement au médecin qui a prescrit le test myEDIT-B et suit le patient. Le rapport lui indiquera si le test est en faveur d'une dépression ou d'un trouble bipolaire.</p> <p>Le médecin annoncera son diagnostic final au patient lors d'une consultation.</p>